

DEVOIR SURVEILLE N° 1

MATIERE : COMPTABILITE DES SOCIETES

CLASSE : 2 L.A.G.C.

DUREE : 01 HEURE

L'exercice N-1 de la société anonyme «A.G.C » laisse un bénéfice (après impôts) de 162 750D.

Le statut de la société «C.P.T » prévoit, outre les clauses habituelles d'affectation des résultats, que les actions «M» auront droit à un 1<sup>er</sup> dividende cumulatif avant toute attribution aux actions «N».

L'intérêt statutaire est fixé à 5% sur le montant libéré et non remboursé des actions

Il existe 24 000 actions « M » de 50D et 48 000 actions « N » de 50D entièrement libérées.

La réserve légale s'élève au dernier bilan à 354 000D.

Pour l'exercice N-2, le bénéfice étant faible, les actions « M » n'ont reçu que 3% et «N» néant.

T.A.F :

- 1- Présenter le tableau d'affectation du résultat de l'exercice N-1.
- 2- Passer au journal les écritures correspondantes sachant que l'assemblée générale ordinaire est tenue le 30/ 4/ N et que la distribution des dividendes est réalisée le 25/ 7/N.
- 3- Déduire le résultat de l'exercice « N-2 » et présenter son tableau d'affectation